

## Les universités rennaises s'engagent à faciliter l'utilisation du prénom d'usage pour leurs personnels



Sous l'impulsion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et de la Conférence Permanente Égalité Diversité ([CPED](#)), un groupe de travail inter-établissements rennais s'est constitué afin de mutualiser et de renforcer les actions mises en œuvre en matière de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discriminations.

Suivant l'exemple initié par l'Université Rennes 2 en 2017, l'Université de Rennes 1 et des grandes écoles ont entrepris en 2019 des démarches pour permettre "la reconnaissance du prénom d'usage à l'université pour les personnes transgenres", conformément au plan "[pour lutter contre la haine anti-LGBT+](#)".

Ainsi, tous les établissements du groupe de travail disposent maintenant d'une procédure facilitée pour l'inscription des étudiant·e·s sous le prénom d'usage, en lien avec des partenaires tels que le [CROUS Bretagne](#).

Les universités de Rennes 1 et Rennes 2 franchissent une étape supplémentaire cette année en permettant également aux personnels d'entreprendre cette démarche.

Le prénom d'usage pourra être pris en compte pour les adresses mail et l'annuaire, ainsi que pour les outils internes de gestion des établissements.

Les mentions "Madame/Monsieur", qui ne sont pas constitutives de l'état civil, pourront être progressivement supprimées des correspondances, formulaires et documents internes aux établissements rennais, à la demande des personnes concernées.

Les établissements rennais étudient également attentivement les possibilités d'élargir le champ d'application de la procédure, en particulier si les logiciels du ministère évoluent.

17 mai 2022